

Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [LTS](#)

Engagé RSE Exemplaire

Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la société Legallais a été auditée du 16 au 23 janvier 2023 par l'Afnor dans le cadre du second renouvellement de son label Engagé RSE basé sur la norme ISO 26000. Au terme de cette semaine d'entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties prenantes (managers, salariés, représentants du personnel, clients, fournisseurs, médecine du travail, associations...), l'organisme de normalisation a décerné au distributeur la certification au niveau Exemplaire, récompensant ainsi ses efforts engagés en matière de développement durable.

En 2018, Legallais avait obtenu le label Engagé RSE niveau Confirmé avec la note de 514/1000, ce qui correspondait au troisième niveau d'évaluation qui en comporte quatre : Engagement, Initial, Confirmé et Exemplaire. Désormais, le distributeur caennais atteint donc le niveau supérieur avec la note de 702/1000 qui valide l'exigence de sa démarche RSE. Il performe sur les cinq points clés de l'évaluation, à savoir la gouvernance de l'entreprise, la mise en œuvre de la RSE, la gestion des ressources humaines, les modes de production et de consommation durables, l'ancrage territorial. Pour autant, comme l'énonce Juliette Guillemain, directrice RSE du Groupe Grand Comptoir : « L'audit a permis d'identifier des axes de progrès qui vont donner lieu à des chantiers, pilotés par la direction RSE auprès des directions et collaborateurs concernés. Il va aussi nous permettre de réfléchir à notre stratégie RSE pour les années à venir et de construire, structurer et améliorer notre démarche. » Obtenu pour une période de trois ans, le label Engagé RSE doit faire l'objet d'une évaluation intermédiaire. Prochaines étapes : un audit de suivi en juin 2024 et le troisième audit de renouvellement en janvier 2026.